

Fiche N°1 :

Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets, données 2007/2008 - ADEME, 2011 - Chiffres clés.

La maîtrise des coûts de gestion des déchets passe avant tout par le développement de la connaissance de ces coûts. Celle-ci permet de repérer les leviers sur lesquels il est possible d'agir, de modéliser des éventuelles réorganisations de service et enfin de communiquer vers les usagers et les élus.

Afin que les collectivités aient une connaissance plus fine de ces coûts (par exemple par flux de déchets), l'ADEME a créé en 2005, en partenariat avec des collectivités de Poitou-Charentes :

- la matrice des coûts : cadre de présentation des coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion¹ (voir la fiche N° 3 du dossier de presse).
- la méthode ComptaCoût® : méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique,

Sur la base de matrices complétées par des collectivités dûment formées à son remplissage, l'ADEME a achevé en avril 2011 la réalisation du second Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets portant à la fois sur tous les déchets gérés par les collectivités et sur des données observées en 2007/2008².

Il s'agit ici de déterminer un certain nombre de données relatives par exemple, aux coûts observés par flux de déchets, aux coûts observés par typologie d'habitats, etc.

Cette synthèse permet aux collectivités et acteurs publics de disposer de valeurs de référence (en euros par habitant et en euros par tonne collectée, exprimés hors TVA) et ainsi, de mieux appréhender la structuration des coûts de gestion des déchets.

Les coûts par flux en euros par habitant

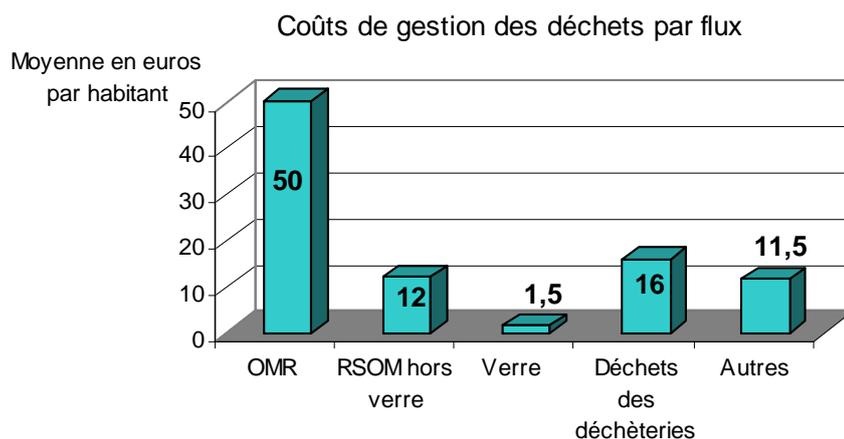
En France la gestion du service public d'élimination des déchets a coûté en moyenne 91€³ par habitant en 2007/2008 et se décomposait de la manière suivante :

¹ Pour plus d'informations : www.ademe.fr, rubrique Déchets/Impacts et Economie/Connaissance des coûts et des prix

² Téléchargeable sur le site de l'ADEME [www.ademe.fr/Médiathèque/Publications ADEME](http://www.ademe.fr/Médiathèque/Publications_ADEME)

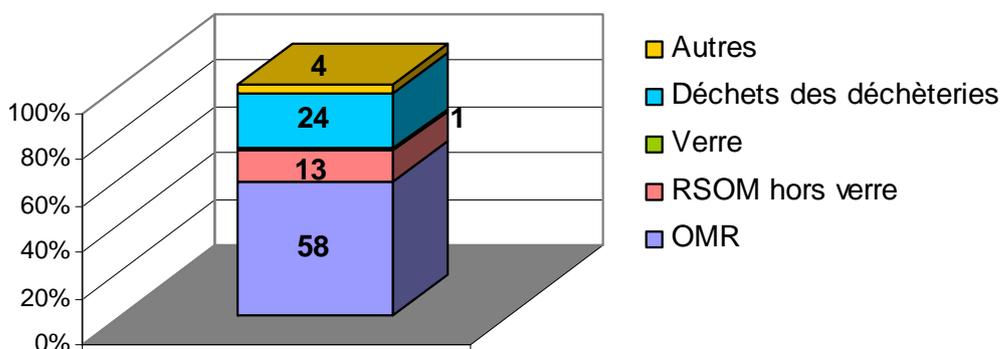
³ Il s'agit du coût aidé c'est-à-dire l'ensemble des charges auxquelles sont déduites les recettes industrielles (vente d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides.

www.ademe.fr



Les coûts aidés (coûts restant à la charge des collectivités, une fois déduites les diverses recettes telles que vente de matériaux, soutien des sociétés agréées, aides et subventions diverses) par habitant de gestion des recyclables secs des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre ; ex : cartons, papiers, emballages...) et des déchets de déchèteries sont près de trois fois inférieurs au coût de gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR, qui sont les déchets qui restent après des collectes sélectives).

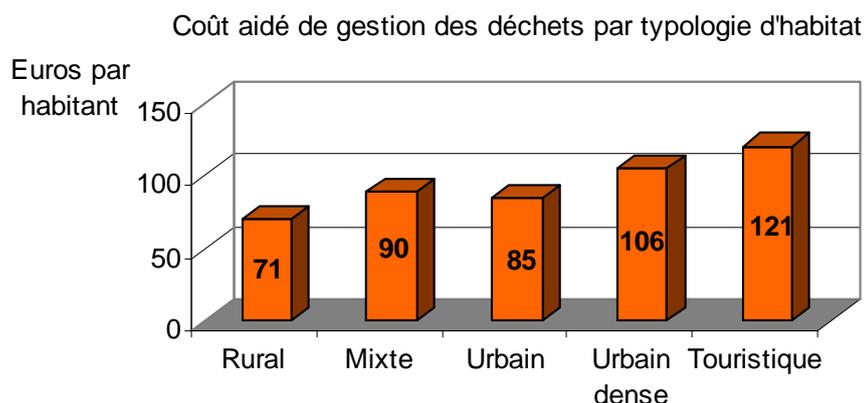
Répartition du coût aidé par flux de déchets



Le graphique ci-dessus présente la répartition moyenne du coût aidé selon les différents flux. Il s'agit de moyennes non pondérées.

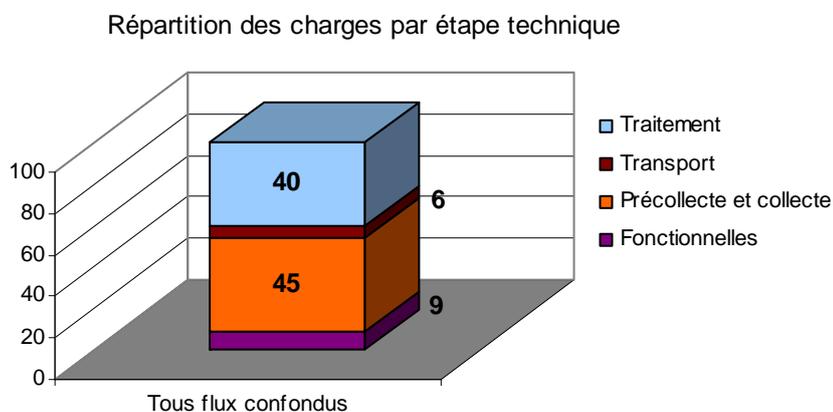
Les OMR, les RSOM hors verre, le verre et les déchets de déchèteries représentent 96 % des dépenses des collectivités, les 4 % restants concernent les autres collectes spécifiques : encombrants au porte à porte, déchets des professionnels au porte à porte, déchets des collectivités, déchets verts au porte à porte, ...

Les coûts par typologie d'habitat en euros par habitant



Tous flux confondus, le coût de gestion des déchets est inférieur de 70 % pour les collectivités situées en zone rurale en comparaison de celles implantées en zone touristique. Les collectivités situées en habitat mixte ne se démarquent pas par une organisation technique et un niveau de service spécifiques, car l'habitat mixte rassemble une diversité d'organisations. En conséquence, les coûts en habitat mixte sont les plus proches de ceux calculés toutes typologies d'habitat confondues (91€).

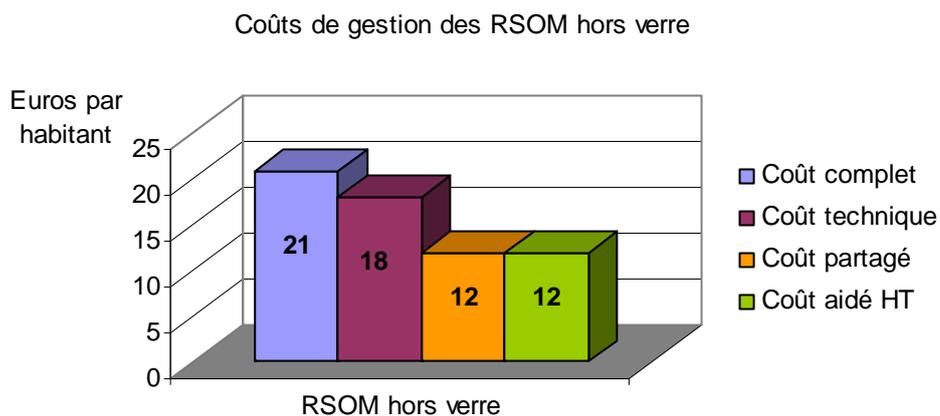
Répartition du coût complet⁴ en fonction des étapes techniques



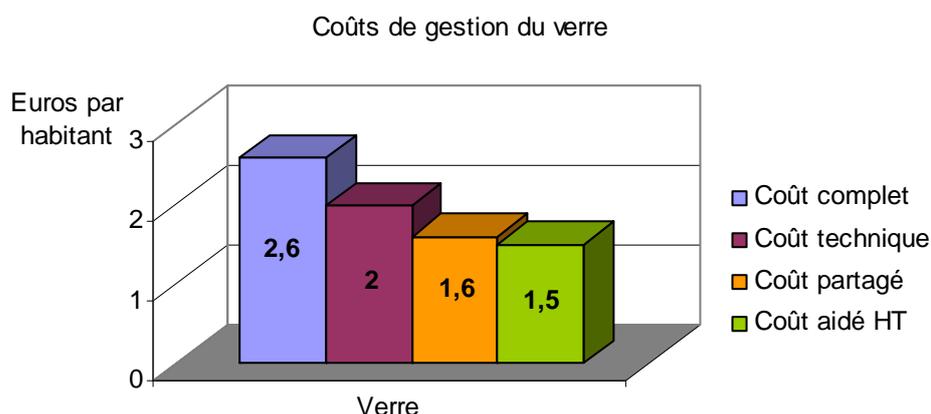
Tous flux confondus, c'est-à-dire les quatre principaux flux que sont les OMR, les RSOM hors verre, le verre et les déchets de déchèteries ainsi que des flux moins importants (ex : encombrants collectés au porte à porte), la collecte représente en moyenne 45 % du total des charges, le transport 6 %, le traitement 40 %, et les charges fonctionnelles (charges de structure et communication) 9 %.

⁴ Coût complet : ensemble des charges de gestion des déchets

Impact des recettes



Pour les RSOM hors verre, l'impact des ventes de matériaux, des soutiens des sociétés agréées et des aides est significatif : ces différentes recettes permettent de diminuer d'environ 43 % le coût restant à la charge de la collectivité : le coût du service passe de 21€ à 12€ par habitant.



La part des produits est également importante pour le verre, la revente de ce matériau est d'environ 0,6€ par habitant, les soutiens et aides contribuent également à la baisse du coût complet pour 0,5€. Au final, le coût de gestion du verre restant à la charge des collectivités est de 1,5€ par habitant.

Les estimations du coût de gestion des déchets au niveau national sont cohérentes avec les informations macro-économiques disponibles au niveau national. Les données du référentiel ont permis d'estimer le coût complet total de la gestion des déchets en 2008 en France à 7 milliards d'euros, le coût imputé à 6 milliards d'euros et les soutiens des sociétés agréées à 461 millions d'euros.

Ces montants sont très proches des informations 2008 issues d'autres sources (CGDD, DGCL) confirmant ainsi la fiabilité de ce deuxième référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

⁵ Coût technique : coût complet – produits industriels (vente de matériaux, d'énergie)
Coût partagé : coût technique – soutiens des sociétés agréées